



LA PÉPITE

Amoeba ou l'amibe qui vous veut du bien

C'est sur internet que l'aventure Amoeba a commencé. « Je voulais créer ma société. J'ai tapé « biologie + brevet + Lyon » dans Google et je suis tombé sur le site de Lyon Science Transfert ». Bonne pioche pour Fabrice Plasson, alors dirigeant de la filiale française de DiscoverX, une société pharmaceutique américaine. En 2008, la structure de valorisation de l'Université de Lyon lui présente Jacques Bodennec, co-inventeur d'un brevet sur la destruction des légionelles par l'amibe *Willaertia magna*. Les deux hommes mettront six mois à convaincre l'Université que la création d'une start-up est la meilleure option pour exploiter la découverte, plutôt que de céder la licence à un géant mondial du traitement de l'eau, aussi sur les rangs. Aidée par l'incubateur **CrealyS** la société Amoeba est créée à Lyon en juillet 2010, prête à s'attaquer aux légionelles nichées dans les canalisations et les réseaux d'eau industriels et des hôpitaux. Avec 1 300 cas par an en France, le problème est sérieux mais les traitements chimiques ne sont plus vraiment efficaces contre ces bactéries responsables d'infections pulmonaires. « Les légionelles ont développé une stratégie. Elles se cachent dans des amibes résistantes aux produits chimiques puis les tuent pour pulluler », explique Fabrice Plasson. C'est là qu'intervient le traitement biologique de la jeune pousse. « Notre amibe, qui se nourrit des autres, ne présente aucune toxicité pour l'environnement et l'homme ». La solution sera testée dès janvier sur des sites industriels (Total, Candia, Ciments Calcia...). La commercialisation des produits est prévue pour 2012 en France. Un marché estimé à 100 millions d'euros. CAMILLE CHANDÈS

L'INNOVATION



L'amibe *Willaertia magna*, utilisée par Amoeba, se nourrit des légionelles, des amibes vectrices de légionelles et des dépôts bactériens responsables de la corrosion des tuyaux d'eau. Ce traitement biologique permet de diviser par 100 la quantité de produits par rapport aux traitements chimiques.

L'OPPORTUNITÉ

La future directive cadre sur l'eau de 2015, qui interdira tout rejet de produits chimiques dans l'environnement, devrait booster les activités d'Amoeba.

DR / PASCAL GUITTET